

Certifié par



www.lescertificateursassocies.fr

n° Identification 997

Amiante

Plomb

DPE

Gaz

Termites



Diagnostics immobiliers

www.agilis-diag.fr

Cécile Buisson

06 86 99 39 70

Fax 04.74.20.90.75

cecile.buisson@agilis-diag.fr

Diagnostics immobiliers



Diagnostics immobiliers

Plomb
Amiante
Carrez
Termites
Gaz
Performances Energétiques
avec préconisations
Certificat logement décent
prêt 0%, conventionné, PAS
ERNT

Diagnostics fiscaux

Loi de Robien
Loi Borloo

15 ans d'expérience
dans le bâtiment, le
droit et le finance-
ment du logement

Vous voulez vendre

Vous devez fournir au nouvel acquéreur des diagnostics exécutés par une personne certifiée

- **Amiante** pour les logements construits avant 1er juillet 1997
- **Plomb** pour les logements construits avant 1 janvier 1949
- **Gaz** pour les installations de plus de 15 ans
- **Termites** suivant la zone délimitée par arrêté préfectoral
- **DPE** Diagnostic de Performance Energétique
- **Loi Carrez** surface du logement en copropriété
- **Electricité** prévu pour janvier 2009
- **ERNT** Etat des Risques Naturels et Technologiques

Vous voulez acheter

Votre résidence principale :

Certificat logement décent demandé par votre banque pour l'obtention :

- Prêt 0%
- Prêt conventionné
- Prêt PAS

Un placement locatif :

Diagnostic avant et après travaux pour bénéficiaire de l'avantage fiscal :

- **De Robien Ancien**
- **Borloo**

Vous voulez louer

A chaque changement de locataire vous devez fournir ces diagnostics exécutés par une personne certifiée

- **Plomb** pour les logements construits avant 1949 validité : 6 ans
- **DPE** location depuis le 1er juillet 2007, au renouvellement du bail
- **ERNT** Etat des Risques Naturels et Technologiques